



Ste Croix en Plaine, le 11 février 2022

ASSOCIATION FORESTIERE DU SUNDGAU ET JURA ALSACIEN

Réunion d'information

**Echange et Cession d'Immeubles Forestiers (ECIF) :
un aménagement foncier sans frais de notaire**

Madame, Monsieur,

La Collectivité européenne d'Alsace avec le soutien de la Chambre d'Agriculture d'Alsace et du CNPF, met en place un nouveau programme d'amélioration du foncier forestier **sans frais de notaire**. Ce dispositif appelé ECIF est un mode d'aménagement foncier régi par les articles L. 121, L.124 et L.127 du Code rural et de la Pêche Maritime. Basé sur le volontariat, il s'applique sur l'ensemble du territoire alsacien. Il Pour en savoir plus :

Rendez-vous le vendredi 4 mars à 18 h 00
Salle de « La Halle au Blé »
1 Pl. X Jourdain, 68130 Altkirch

Au cours de cette réunion, nous aborderons les thèmes suivants :

- ✓ Quels sont objectifs affichés de l'ECIF ?
- ✓ Quelles sont les conditions pour bénéficier de ce dispositif ?
- ✓ Quels sont les engagements que doivent tenir les propriétaires ?
- ✓ Quelles en sont les principales étapes ?
- ✓ Les premiers résultats au bout d'un an de fonctionnement

La fin de cette réunion est prévue aux alentours de 20 h 00. Les participants intéressés pourront prendre un verre de l'amitié selon les règles sanitaires en vigueur.

Pour vous inscrire, nous vous serions reconnaissants de nous téléphoner au 07.71.15.83.15 ou par un courriel : afsundgaujura@gmail.com en nous précisant le nombre de personnes (inscription avant le 1^{er} mars 2022). Nous vous communiquons un numéro de portable en cas de retard : 07.60.65.03.60.

Au plaisir de vous rencontrer le 4 mars prochain, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Président de Forestiers d'Alsace
Jean-Marie BATOT

Le Président de l'Association Forestière
Du Sundgau et Jura alsacien
Claude LANG

